

Avis sur le projet d'assainissement non collectif Agglomération du Gard Rhodanien COMMUNE de ...

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Demandeur:

Adresse du projet :

Numéro de dossier cadastre :

Numéro de dossier SPANC :

Numéro de P.C.:

Section, N° de parcelle :

Vu la demande d'autorisation d'un dispositif d'assainissement non collectif susvisée,

Vu la loi sur l'eau du 03 janvier 1992,

Vu l'arrêté du 06 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif et arrêté du 03 décembre 1996 modifiant l'arrêté du 6 mai 1996,

Vu la circulaire du 22 mai 1997 sur l'assainissement non collectif,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2013 n°2013 290-0004 relatif aux conditions de mise en œuvre des systèmes d'assainissement non collectif.

Vu la délibération n°21 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2019,

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu l'arrêté du 07 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieur ou égale à 1.2Kg/j de DBO5,

Vu la norme D.T.U. (NF P16-603 août 2013),

Vu l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 07 septembre 2009,

Vu l'étude de sol réalisée par ASH Ingénierie en date du 29/04/2019,

Vu la visite sur le terrain en date du 27/06/2019.

1) Description du projet :

<u>1 Dispositif de traitement</u> du type « Filtre compacte » de Premier Tech Aqua, modèle ECOFLO d'une capacité de 6 EH (N° d'agrément 2016-003).

1 Pompe de relevage eaux claires.

<u>1 Zone d'infiltration</u> des eaux traitées du type « Tranchées d'infiltration à faible profondeur » de 5 drains de 7.20 mètres chacun soit un total de 36 mètres linéaires.

2) Avis:

La demande d'autorisation d'un dispositif d'assainissement non collectif est **accordée** pour le projet décrit dans la demande susvisée sous respect des prescriptions suivantes :

Que le projet soit réalisé conformément aux plans et à l'étude de sol.

Que le dossier ANC soit en adéquation avec le dossier PC.

3) Recommandations techniques:

Le guide d'utilisation (« Guide de l'usager - Gamme « Filtre ECOFLO Polyéthylène», Filière ECOFLO Polyéthylène PE1 de 5 à 20 EH, », février 2016, 47 pages) est disponible auprès du titulaire de l'agrément et précise notamment les conditions d'entretien, les modalités d'élimination des matériaux en fin de vie, les points de contrôle, les conseils d'utilisation et la consommation électrique. Seul le guide d'utilisation référencé ci-dessus vaut agrément. Il est disponible sur le site internet interministériel : http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr

4) Informations:

Le contrôle de votre projet est soumis au versement d'une redevance d'un montant de 341 euros TTC. Vous recevrez un avis de paiement prochainement émanant de la perception de Bagnols sur Cèze. Le propriétaire devra communiquer la date de réalisation des travaux d'assainissement non collectif en retournant au S.P.A.N.C. la déclaration d'ouverture de chantier, ci-jointe.

A Bagnols sur Cèze, le..... Le Président de l'Agglomération Et/ou son représentant